

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par les commis du district de Roc-Libre (ci-devant Rocroi, Ardennes), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par les commis du district de Roc-Libre (ci-devant Rocroi, Ardennes), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 421-422;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22372_t1_0421_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 8 fructidor an II

(lundi 25 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Thionville) (1)

1

A l'ouverture de la séance on lit la correspondance composée d'un grand nombre d'adresses d'autorités constituées, communes, sociétés populaires et autres, qui félicitent la Convention sur l'énergie qu'elle a déployée en frappant de mort les triumvirs Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs complices, dans la journée du 9 au 10 thermidor.

Ces adresses sont envoyées par les commis du district de Roc-Libre (ci-devant Rocroy)^a; la société républicaine de Moirans, district de Condat-Montagne, département du Jura^b; les chef, officiers de tous grades, sous-officiers et soldats du 1^{er} bataillon de la 86^e demi brigade, au bivouac de Signy-Montlibert^c; le conseil général, comité de surveillance et la société populaire de la commune de Marcoussis^d; les sans-culottes composant le comité de surveillance ou révolutionnaire de la commune de Casteljaloux^e; la société populaire des amis de la constitution, séante à Moirax, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne^f; les membres composant le conseil général révolutionnaire de la commune du Puy, département de la Haute-Loire^g; le conseil général de la commune de Mont-Clergot^h; les sans-culottes composant la société du canton de Rosières, district du Puy, département de la Haute-Loireⁱ; les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Draguignan^j; la société des amis de la constitution, séante à Donzac, département de Lot-et-Garonne^k; le conseil général de la commune de Vitteaux, district

de Semur, département de la Côte-d'Or^l; la société populaire du canton de Perreux, district de Roanne, département de la Loire^m; la société populaire de la commune de Cahors, département du Lotⁿ; les habitants du pays d'Aure, district de Laurette [*sic pour* La Neste], département des Hautes-Pyrénées^o; la société montagnarde d'Embrun^p; la société populaire de Rouvray^q; la garde nationale de la commune de Sarlat^r; la 25^e demi brigade au bivouac, près Kaiserslautern^s; les administrateurs du département du Mont-Terrible^t; les membres composant le tribunal criminel militaire de Beaudignies, près l'armée de siège sous Le Quesnoy^u; le conseil général, la municipalité et le tribunal de paix de la commune et canton de Montagne-la-Forêt, ci-devant Saint-Aubin, département d'Ille-et-Vilaine^v; les autorités constituées et la société populaire de Tournan^w; le conseil général de la commune de Joudes, département de Saône-et-Loire^x; la municipalité de la commune de Tarascon, département de l'Ariège^y.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes ces adresses (1).

a

[*Les commis du distr. de Roc-Libre* (2), à la *Conv.*; 23 therm. II] (3)

Quelle fut notre joie, législateurs, quand nous apprîmes que la tête du traître Robespierre et celles de ses infâmes complices étoient tombées sous la hache nationale! Et quel fut notre enthousiasme quand nous scûmes que la

(1) P.-V., XLIV, 121-122.

(2) Ardennes.

(3) C 320, pl. 1312, p. 10. Mentionné par Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^l).

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 587.

patrie étoit encore sauvée du danger qui la menaçoit ! Combien sont à craindre ces hommes pervers qui, sous le masque du patriotisme, voilent une conspiration aussi atroce ! Ce Robespierre, cet homme sanguinaire, croyoit-il triompher de la République au moment même où elle terrasse tous ses ennemis ?

Combien doit être louée, citoyens représentants, votre courage au milieu des dangers qu'a couru la liberté, et votre énergie qui a remporté autant de victoires sur les traîtres que nos deffenseurs de la patrie en ont remporté sur les vils esclaves des rois ! Oui, citoyens, le jour où vous avez lutté contre cette trame infernale sera à jamais mémorable et les récits les plus longs ne seroient pas suffisants pour expliquer le courage que vous avez déployé pour foudroyer du haut de la Montagne, qui éclaire toute la surface du globe, les êtres pervers qui croyent parvenir jusqu'à son sommet et en éteindre la clarté par des flots de sang.

Périssent à jamais les hommes sanguinaires, et que le glaive de la loy en fasse justice, que les tirans tremblent, et que les trônes, ainsi que leurs petits sujets despotes, soient renversés à l'aspect de la liberté, le plus doux, le plus précieux de nos biens ! Que nos législateurs restent à leur poste, qu'ils continuent à découvrir les traîtres, à soutenir la liberté et à la défendre contre ses oppresseurs : ce sont les souhaits que vous font les commis du district de Roc-Libre.

LORPHELIN, JANOT, RENAUX, VERTILLOIS et une signature illisible.

b

[*La sté républ. de Moyrant, à la Conv.; s.d.*] (1)

Citoyens représentants,

Grâce à votre courage qui s'est acru au milieu des dangers et aux mesures promptes et vigoureuses que vous avez déployées, la patrie est encor sauvée. Vous vivez pour le triomphe de la cause du peuple, le vaisseau de la République vogue à pleine voile, les traîtres ne sont plus, la liberté seule nous reste pour partage. C'est avec enthousiasme que nous applaudissons à votre énergie qui fixe la destinée glorieuse du peuple françois. C'est avec le sentiment de la reconnoissance la plus vive que nous vous voyons travailler à la félicité publique, protéger l'innocence, défendre l'opprimé, consoler l'infortuné, faire des heureux, mettre en pratique la probité, la justice et toutes les vertus dont les factieux n'empruntoient sans cesse le langage que pour être impunément vicieux et scélérats. Il vous étoit réservé de nous donner l'initiative de l'insurrection contre la tyrannie et l'exemple des vertus.

Ce ne sera pas inutilement que vous aurez travaillé à l'édification de notre liberté; nous n'aurons pas immolé sans fruits tout ce que nous avons de plus cher pour cette déesse chérie des François, nos enfants ne verseront

(1) C 320, pl. 1312, p. 12. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl^b).

pas à pure perte leur sang pour la défense de la patrie. Nos fortunes et nos vies sont en vos mains; nous vous feront de nos corps autant de remparts. Si les factions osent encor montrer leur tête hideuse, elles marcheront sur des monceaux de cadavre avant d'arriver à la tyrannie et ne règneront que sur des morts. Nous voulons la liberté, rien que la liberté, et nous n'aimerons personne que pour elle et par rapport à elle. S. et F.

BONIER (*présid.*), BUFFET (*secrét.*), CARLOT (*secrét.*) et environ 30 signatures.

c

[*Les chef, officiers de tous grades, sous-officiers et soldats du 1^{er} b^{on} de la 86^e demi brigade, à la Conv.; du bivouac de Signy-Montlibert (1), 20 therm. II*] (2)

Armée des Ardennes, 2^e division
Liberté, égalité, mort aux tyrans !
Sauveurs de la patrie,

Notre éloquence à nous est la bayonnette en avant et le pas de charge. Si nous avons frémis d'horreur sur les dangers dont vous étiez menacés, et la chose publique, la nuit du 8 au 9 de ce mois, nous avons aussi applaudi avec enthousiasme à votre ferme et énergique courage à faire tomber, sous le glaive de la loi, la tête des traîtres, des Cromwels, des Catilins. Si, de votre côté, pères de la patrie, vous déjoués les complots faits dans l'intérieur et ceux de l'exécrable Pitt et ses satélites, nous poursuivrons, nous, avec nos armes familières et terribles et jusques à extinction les vils esclaves des tyrans coalisés.

Qu'ils tremblent, ces scélérats et leurs soudoyeurs ! Vous demeurerez fermes à vos postes, représentants, pour les punir de leurs forfaits et pour faire le bonheur de la patrie dont le salut vous est confié. Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Vivent les comités de salut public et de sûreté générale ! Périssent les ennemis de la République, les rois et les tyrans !

SCHWILER (*adj^{dt} maj.*), NEGRE (*lieut^t*), NOURRY (*chef*), AVOUT (*cap.*), PARNAGEON (*cap.*), JOSEPH (*lieut^t*), BRION (*lieut^t*), BEAUVERT (*lieut^t*), KLEIN (*off. de santé*), DOYAT (*cap.*), JOURNET (*cap.*), LE ROI (*cap.*), DEYRAIMON (*cap.*), DORY (*lieut^t*), BRIEUX (*lieut^t*) et environ 140 autres signatures.

d

[*Le conseil g^{al}, le c. de surv. et la sté de la comm. de Marcoussis (3), à la Conv.; s.d.*] (4)

Législateurs,

Des conspirateurs modernes avoient mis le crime à l'ordre du jour : ils vouloient usurper

(1) Ardennes.

(2) C 320, pl. 1312, p. 24. *Bⁱⁿ*, 8 fruct.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 588; *M.U.*, XLIII, 155; *C. Eg.*, n° 738.

(3) District de Versailles, Seine-et-Oise.

(4) C 319, pl. 1302, p. 33. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 11 fruct. (suppl^b).